

**CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DE LA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES**

**Extrait PROCES-VERBAL
DE LA RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 10h, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 1 074 825 500 euros, dont le siège social est à Bordeaux, 1, Parvis Corto Maltese, dont le numéro SIREN est 353 821 028, s'est réuni, sur convocation de son Président, adressée à chacun de ses membres le 10 décembre 2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Introduction du Président du COS et de la Présidente du Directoire**
- 2. Approbation du PV de la réunion du 11/10/2024**
- 3. Actualités du Pôle Ressources**
- 4. Nomination de deux nouveaux membres du directoire soumis à agrément du CS de BPCE**
- 5. Rémunération des membres du directoire soumis à l'agrément du CS de BPCE**
- 6. Echanges et questions diverses**
- 7. Actualités des Pôles BDD, BDR et résultats financiers au 30/09/2024**
- 8. Atterrissage 2024 et Budgets 2025**
- 9. Dispositif de Risk Appetite Framework**
- 10. Plan Pluriannuel d'Audit 2025-2029 et budget 2025 de l'audit**
- 11. Rapport du Président du Comité des Risques du 05/12/2024**
- 12. Rapport du Président du Comité d'Audit du 05/12/2024**
- 13. Rapport du Président du Comité RSE du 08/12/2024 et questionnaire CSRD**
- 14. Point sur les formations**
- 15. Surveillance des fonds propres - Dépassements de plafonds PSO**

Sont présents : Anne-Marie ABOUDARAM, Xavier BONNEFONT, Hervé CAPPICOT, Jean-Jacques CARRE, Philippe CASTAY, Philippe CAZEAU, Anaïs FLEUROUX, Alain GARRIDO, Jean-Michel GAUTHERON, Dominique GOURSOLLE-NOUHAUD, Chantal JUHEL, Séverine MASANTE, David OSPITAL, Anne-Marie PLIZGA, Dominique ROUSSEAU, Pascale SARRAUTE, Laurent THURIN, Marie-Laure VALAT.

Mikaël LE CLANCHE, représentant le Comité Social et Economique (CSE)

Loïc TILLOY, délégué BPCE.

Absent(s) excusé(s) : Karine LANNES

Participent à la réunion : Frédérique DESTAILLEUR, Présidente du Directoire, Roland BEGUET, Ludovic RENAUD et Sébastien TESSIER, Membres du Directoire, Jean-Michel LARRONDE, Secrétaire Général et secrétaire du COS, Marie-Laure SIMONOT-PRECIGOUT, Directrice Juridique.

Le Président, Jean-Jacques Carré, constate que le conseil réunit plus de la moitié des membres et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

.../...

4. Nomination de deux nouveaux membres du directoire soumis à agrément du CS de BPCE

Frédérique Destailleur explique l'évolution du Directoire en raison du départ en retraite de Pierre Décamps qui avait été anticipé depuis quelques temps. Des mouvements sur place étaient envisageables compte tenu des compétences en interne et des parcours professionnels suivis.

Ludovic Renaud présente la vision qu'il a du pôle Finance.

.../...

Déborah Cherruault rejoint la réunion. Elle se présente.

.../...

a) Rapport du Président du comité des Nominations au COS

.../...

b) Nomination de deux membres du Directoire sous condition suspensive de l'agrément du Conseil de Surveillance de BPCE

Jean-Jacques Carré propose au COS la nomination de Ludovic Renaud et Déborah Cherruault comme membres du Directoire de la CEAPC en charge respectivement des pôles Finance et BDR en faisant les rappels suivants :

- M. Pierre Décamps, membre du Directoire en charge du pôle Finance, a fait valoir ses droits à la retraite avec effet au 31 mars 2025,
- Le nombre de membre du directoire de la CEAPC est fixé à 5 (décision du COS du 16 décembre 2022)
- M. Ludovic Renaud prendra en charge le pôle Finance en remplacement de Pierre Décamps,
- La durée du nouveau mandat est calquée sur la durée du mandat de M. Pierre Décamps restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2027,
- Mme Déborah Cherruault est proposée comme membre du Directoire, en charge du pôle BDR, en remplacement de Ludovic Renaud, pour la durée du mandat actuel de M. Ludovic Renaud restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Ces nominations sont conformes au dispositif fixé par l'article L. 512-90 du Code monétaire et financier et à la *Politique de nomination et de succession des dirigeants effectifs et des membres du conseil de surveillance de la CEAPC*.

Vu les dispositions des articles L.512-90 et L.512-107 du Code Monétaire et Financier et L.225-59 du Code de Commerce,

Vu l'article 27.3 des statuts de BPCE,

Vu l'article 14 des statuts de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes,

Vu l'avis favorable du directoire de BPCE en date du 26 novembre 2024,

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Orientation et de Surveillance nomme en qualité de Membres du Directoire, sous condition suspensive de l'agrément du Conseil de Surveillance de BPCE :

M. Ludovic Renaud

Ce mandat lui est confié à compter du 1^{er} avril 2025 pour la durée restant à courir du mandat de M. Pierre Décamps, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

M. Ludovic Renaud exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Epargne et par les statuts de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

M. Ludovic Renaud ainsi nommé a déclaré par avance accepter lesdites fonctions, si celles-ci venaient à lui être confiées.

M. Ludovic Renaud a déclaré, en outre, qu'il satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats qu'il peut exercer et qu'il n'est pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une Société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfaisait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.

Jean-Jacques Carré propose au COS de procéder au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Déborah Cherruault

Ce mandat lui est confié à compter du 1^{er} avril 2025 pour la durée restant à courir du mandat actuel de M. Ludovic Renaud, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Mme Déborah Cherruault exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Épargne et par les statuts de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Mme Déborah Cherruault ainsi nommée a déclaré par avance accepter lesdites fonctions, si celles-ci venaient à lui être confiées.

Mme Déborah Cherruault a déclaré, en outre, qu'elle satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats qu'elle peut exercer et qu'elle n'est pas frappée de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une Société par application de la législation en vigueur et qu'elle satisfaisait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.

Jean-Jacques Carré propose au COS de procéder au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

c) Accord de principe sur la répartition des tâches entre les membres du Directoire

.../...

d) Dirigeants effectifs en vertu de l'article L. 511-13 du CMF

En leur qualité de Présidente de Directoire et de membres du Directoire, Mesdames **Frédérique Destailleur et Déborah Cherruault** et Messieurs **Roland Béguet, Ludovic Renaud et Sébastien Tessier** se voient conférer la qualité de Dirigeants effectifs au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

Mesdames Frédérique Destailleur et Déborah Cherruault et Messieurs Roland Béguet, Ludovic Renaud et Sébastien Tessier sont, en qualité de dirigeants effectifs, garants et assument vis-à-vis des autorités de tutelle, et notamment de l'ACPR, la pleine et entière responsabilité des activités suivantes :

- la détermination effective de l'orientation de l'activité de l'établissement (en application des articles L. 511-13 et L. 532-2 du code monétaire et financier),
- l'information comptable et financière (en application des articles L. 571- 4 à L. 571-9 et L. 573-3 à L. 573- 6 du code monétaire et financier),
- le contrôle interne (en application de l'arrêté du ministre des Finances et des comptes publics du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne),
- la détermination des fonds propres.

Jean-Jacques Carré propose au COS de procéder au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 17 heures 30.

**Pour extrait certifié conforme,
Bordeaux, le 16 juin 2025**

Signé par :

1A90BCAFFE094C1...

**Jean-Michel Larronde
Secrétaire Général**